



Vous résidez en Suisse

Vous devez déclarer en France les revenus suivants :



Salaires et retraites

- Salaires, si vous exercez un emploi privé en France sauf si :
 - vos missions n'excèdent pas 183 jours et que votre salaire n'est pas versé par un employeur établi en France et qu'il n'est pas supporté par une structure établie en France.
 - ou vous avez la qualité de travailleur frontalier.
 - ou vous travaillez à distance depuis la Suisse pour un employeur établi en France plus de 40 % de votre temps de travail.
- Rémunérations et pensions versées par l'État français, ses collectivités locales ou des personnes morales de droit public, si vous possédez la nationalité française.



Revenus d'activités indépendantes

- Revenus tirés d'activités artistiques ou sportives exercées en France.
- Revenus d'activités indépendantes libérales (médecins, avocats, dentistes...) exercées à partir d'un cabinet situé en France.
- Revenus d'activités industrielles ou commerciales exercées par l'intermédiaire d'une structure établie en France.



Revenus mobiliers et immobiliers

- Revenus (loyers, plus-values...) tirés d'immeubles situés en France.
- Dividendes et redevances payés par une société française.



Cette liste n'est pas exhaustive. Elle ne présente que des cas généraux, l'intégralité des revenus à déclarer est détaillée dans la [convention fiscale](#) consultable sur impots.gouv.fr.

Pensez également à vérifier quels sont les revenus à déclarer dans votre État de résidence.